

Compte rendu

séance du Conseil Municipal de Thorame-Haute

du 29 avril 2010

Membres en exercice : M. OTTO-BRUC Thierry, M. ROUX Denis, Mme BARBAROUX Josiane, M. CALVIN Laurent, M. COINTREL Denis, M. GRAC Michel, M. SGARAVIZZI Jean-Marie, Mme RICAUD Louissette, M. JAUME Félix, M. GRAC Stéphane, M. ALLEGRE Alain.

Présent(s) : Les membres en exercice à l'exception de M. JAUME Félix, M. COINTREL Denis, M. ALLEGRE Alain. M. SGARAVIZZI Jean-Marie, Mme RICAUD Louissette.

Procurat ion(s) : de M. COINTREL Denis à M. ROUX Denis,

Mme BARBAROUX Josiane est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h40

Lancement de la consultation des entreprises concernant les travaux de protection des périmètres de captage d'eau potable.

Considérant que les études préliminaires aux travaux de protection des périmètres de captage d'eau potable étant terminées, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure d'appel d'offres adapté et à signer l'ensemble des documents relatifs à ce marché.

Un avis d'appel public à la concurrence sera publié dans la Provence, les renseignements techniques seront communiqués par le bureau d'études H2GO Concept maître d'œuvre du projet.

Bail commercial Commune / SARL Loisirs Altitude

Considérant la vente du fonds de commerce du gîte de la Colle St Michel par la SARL « Refuge y colors » représentée par Mr et Mme SPIRAL Jean-Marc à la SARL « Loisirs Altitude » représentée par Mlle LANTRUA Nathalie et Mr GRAS Bernard ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

↳ fixe le montant du loyer du nouveau bail commercial à 12 000 € H.T. annuel, étant entendu, d'un commun accord entre les parties, que ce loyer sera ramené à 9 600 € H.T. annuel les deux premières années. Il sera indexé selon le dernier indice connu du coût de la construction au 1^{er} février de chaque année et réglé mensuellement.

↳ autorise le Maire à signer le Bail Commercial avec la SARL Loisirs Altitude dont la rédaction a été confiée à Me Nicolas RIFFAUD notaire à St-André-les-Alpes.

Programme centre de loisirs de Thorame-Haute du 15 juillet au 31 août 2010

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme proposé par l'O.I.S et autorise le Maire à verser un fonds de concours à la C.C.H.V.V.A. correspondant aux frais de l'animateur (d'un montant maximum de 1 700.00 €)

Maîtrise d'œuvre « Travaux de correction torrentielle vallon du Riou »

Considérant les travaux de construction de deux barrages de correction torrentielle et d'une plage de dépôt prévus au vallon du Riou suite à un glissement de talus provoquant des inondations au niveau du village lors de fortes pluies.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition du Service RTM pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation des interventions relatives à l'opération en objet s'élevant à 7 600.00 € H.T. selon le décompte suivant :

- AVP	1 700.00 € HT
- ACT	1 700.00 € HT
- DET	2 700.00 € HT
- OAR	700.00 € HT
- APROC	800.00 € HT

Ce montant étant inclus dans la demande d'aide financière faite auprès du Département et de la Région (cf délibération du 24/03/2010).

Et autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h35

Thorame-Haute, le 06 mai 2010
Le Maire,
M. Thierry OTTO-BRUC